

## LES INFORMATIONS COMMUNALES

### Bruis

#### Le concours des villages fleuris

organisé chaque année depuis trois ans n'aura pas lieu en 1998 à la suite d'une décision du Conseil Général des Hautes-Alpes et ce, pour des raisons économiques.

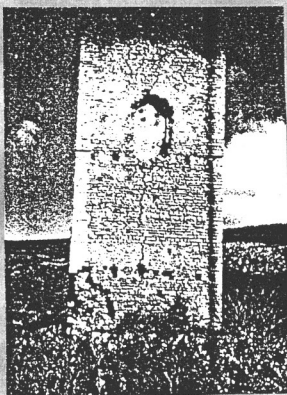
#### La première naissance enregistrée dans la commune depuis 1944.

Félicitations à Yannick et Christine DUBUISSON pour la naissance de leur fille Ana le 8 juin 1998.

#### Avis de décès.

Mme Annie GIGONDAN, native de Bruis et âgée de 53 ans est décédée à Valréas le 25 juin 1998. Nos condoléances à toute la famille.

La fête du 15 août: une nouveauté cette année avec la visite commentée de la tour du village.



#### Le programme de la journée du 15 août

##### 10h:

Visite de la tour et du vieux village guidée et commentée par Marie-Pierre ESTIENNE, chargée de mission LEADER II pour l'appui scientifique aux antennes de l'Ecomusée des Pays du Buëch.

##### 12h:

Repas en plein-air: salade composée, agneaux de pays et frites, fromages et dessert.

##### 14h:

Concours de pétanque doublettes formées sur la place du village.

##### 22h:

Bal avec disco mobile.

#### La journée du 16 août.

##### 14h:

Concours de boules à la mêlée.

Le programme prévu par le frère Stéphane-Marie et les enfants de la vallée est indiqué dans les feuillets "La vie des paroisses de l'Oule".

Ce programme est publié sous réserve de toutes modifications ultérieures.

Pour les réservations ainsi que pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser à Mr Stéphane TENOUX au 04-92-66-03-92 ou au 04-92-66-01-14.

8

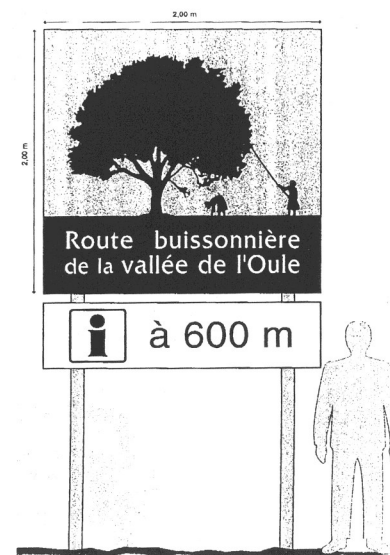
## LES ORIENTATIONS DE LA C.C.V.O.

### Deux nouveaux relais information service pour la vallée de l'Oule.

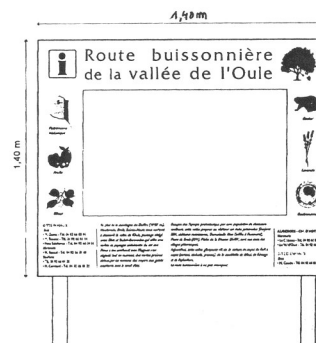
Une stratégie de développement touristique d'une vallée telle que celle de l'Oule réside essentiellement en la mise en valeur des atouts existants et plus particulièrement en une information succincte mais cependant explicite à l'intention des principaux intéressés.

C'est la raison pour laquelle le Conseil Communautaire a souhaité implanter deux panneaux à l'Epine sous la dénomination de la route buissonnière de la vallée de l'Oule, financés à hauteur de 20 % par le Conseil Général.

Ces panneaux exposent les caractéristiques majeures de la vallée telles la diversité de son patrimoine historique, la spécificité de sa flore et de sa faune, la qualité de ses structures d'hébergement ainsi que de sa gastronomie.



5



Le texte descriptif suivant est prévu pour le deuxième panneau:

*"Au pied de la montagne du Duffre (1757 m), Montmorin, Bruis, Sainte Marie vous invitent à découvrir la vallée de l'Oule, passage obligé entre Diois et Buëch-Baronnies qui offre une variété de paysages séduisants du col des Praux à son confluent avec l'Eygues: un dégradé tout en nuances, des vertes prairies striées par les ramures des noyers aux galets crépitants sous le soleil d'été.*

*Occupée dès l'époque préhistorique par une population de chasseurs-cueilleurs, cette vallée propose au visiteur un riche patrimoine (Donjons 13<sup>ème</sup> siècle, Châteaux renaissance, Demoiselle Non Coiffée à Pommerol).*

*Pierre de Bruis (12<sup>ème</sup> siècle), Philis de la Charce (17<sup>ème</sup> siècle) sont nés dans des villages pittoresques.*

*Aujourd'hui, cette vallée giboyeuse vit de la culture du noyer, du fruit à noyau (cerises, abricots, prunes), de la cueillette du tilleul, de la lavande, de l'élevage et de l'apiculture.*

*La route buissonnière à ne pas manquer."*

Cette signalétique devrait permettre à terme de susciter la curiosité des visiteurs nombreux dans cette région durant la période estivale et développer l'attrait d'une vallée exceptionnelle mais qui reste encore peu connue.

## LES ORIENTATIONS DE LA C.C.V.O.

14 à Sainte-Marie, 14 à Bruis et 13 à Montmorin.

Une deuxième tranche de travaux a été réalisée au cours de l'été 1997 pour un montant de 60 000 Frs HT environ et concerne l'implantation de 55 seuils dont 19 sur la commune de Montmorin, 18 sur la commune de Bruis et 18 sur la commune de Sainte-Marie.

L'ensemble de la rivière, dans sa partie Hautes-Alpes, a fait l'objet de ces réalisations et ce, afin de modifier les pentes du profil de la rivière, de limiter l'érosion des berges et des terrains agricoles sans gêner la circulation du poisson et de recréer un milieu favorable aux poissons.

### Les hypothèses pour 1998.

Une demande de subvention afin de poursuivre l'aménagement de la rivière de l'Oule est en cours d'instruction auprès du Préfet et du Président du Conseil Général. Le dossier concerne l'implantation de 90 seuils pour un montant total HT de 100 000 Frs.

### La C.C.V.O. : support de la mission logement.

Dans le cadre du programme LEADER II et plus particulièrement du volet logement-capacité d'accueil, la C.C.V.O a été retenue comme support au poste d'un chargé de mission, qui sera recruté le 1er août 1998.

### Le diagnostic et les propositions.

L'objectif du programme LEADER II est de faire sauter les trois principaux verrous du développement rencontrés sur le territoire "Buëch-Durance" dont celui relatif à la capacité d'accueil

En effet, ce territoire, paradoxalement souffre d'un déficit de capacité d'accueil, simultanément en ce qui concerne l'habitat permanent (principalement en locatif pour de jeunes ménages et pour une population à faibles ressources), l'accueil touristique au sens large (y compris l'anticipation d'une résidence principale future pour la retraite par exemple) et l'habitat intermittent (pour les travailleurs saisonniers).

Un diagnostic a été établi dans une première phase afin de connaître l'état de l'offre et de la demande en la matière et les réponses apportées aujourd'hui pour ce qui concerne notamment le financement et la maîtrise d'ouvrage.

Il ressort de cette étude qu'une demande variée selon les secteurs existe sur tout le territoire et qu'elle peut croître par une politique d'offre adaptée. L'offre reste cependant insuffisante ou inadaptée malgré un potentiel important.

Les solutions préconisées consistent essentiellement en l'amélioration et en l'adaptation des logements existants et la mise en marché de constructions réhabilitées.

Dans tous les cas le développement des capacités d'accueil nécessite une volonté réelle des acteurs privés et publics et des moyens adaptés qui s'inscrivent dans la durée.

### Le rôle du chargé de mission.

En étroite concertation et coordination avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ayant accepté d'adhérer au volet logement-capacité d'accueil, sa mission sera principalement orientée vers le conseil et l'assistance technique auprès de tous les acteurs locaux (particuliers et collectivités) désireux de valoriser leur patrimoine.

A partir de 1999, un ou plusieurs chargés de mission seront recrutés en complément de la mission initiale.

## DIVERS

### La foire au tilleul de la Charce

est prévue le 25 juillet 1998, au lieu habituel, à partir de 9h.

### L'opération "Retour du vautour fauve en Drôme Provençale".

C'est sur les hauts plateaux rémuzassiens que les vautours fauves ont été conviés à élire à nouveau domicile et ce pour la première fois après un siècle d'absence.

La réintroduction de ce grand rapace d'Europe (*Gyps fulvus*) dans le massif des Baronnies a été possible grâce à la volonté et au dynamisme de gens venus d'horizons très différents.

En effet, l'association "Vautours en Baronnies", soutenue financièrement par le département, la région Rhône-Alpes, le ministère de l'Environnement, l'Union Européenne, le syndicat d'aménagement des Baronnies, la Fondation de France ainsi que par toute une série de groupements familiaux, scolaires, d'entreprises ou de personnes privées, regroupe tant des naturalistes, que des éleveurs, des chasseurs et des élus.

En 1993, après un avis favorable du ministère de l'Environnement, et du Fonds d'Intervention pour les Rapaces, une colonie captive a été créée à partir de vautours récupérés dans des centres de soins pour la faune sauvage et dans des parcs zoologiques français et espagnols.

La captivité aura duré 3 ans mais elle a été indispensable pour que les oiseaux s'imprègnent du paysage de Rémuzat, établissent des liens de couples et soient adultes au moment du lâcher.

Le 07 décembre 1996, 15 vautours fauves, équipés de bagues et d'émetteurs, ont été libérés de

leurs volières.

Depuis les premières libérations, d'autres lâchés ont été effectués pour permettre de fixer la première colonie de vautours fauve dans les Alpes du sud.

Pendant toute la durée du projet, un contrôle sanitaire est assuré par le vétérinaire de l'association. De même, le comportement, avant et après le lâcher est suivi par un ornithologue.

### Portrait d'un géant inoffensif.

Le vautour fauve est identifiable grâce à son long cou recouvert d'un fin duvet et engoncé dans une collette blanche. Son bec recourbé, ses serres et son oeil perçant lui donnent un aspect sévère.

Il est l'un des plus grands rapaces d'Europe: son envergure peut atteindre 2,8 mètres et son poids avoisine les 9 kg, mais il reste totalement inoffensif puisqu'il se nourrit exclusivement d'animaux morts.

Il joue ainsi, de par son régime alimentaire, un rôle important d'éboueur de la nature et limite de ce fait, la propagation des maladies et les risques de pollution.

Cet oiseau, particulièrement sociable vit en colonie de moins de 10 à plus de 100 couples, ce qui facilite de beaucoup la prospection de nourriture. Cette sociabilité se retrouve également sur les sites de nidification puisque les aires sont souvent proches les unes des autres.

Cette espèce spectaculaire, à défaut de favoriser le retour spontané d'autres espèces disparues tel le vautour péronoptère, n'en demeure pas moins un outil pédagogique intéressant pour l'information du grand public et un moyen d'augmenter à terme le potentiel touristique des Baronnies.

**N.B:** Les éleveurs peuvent prendre contact avec l'association pour l'enlèvement des bêtes mortes. Le coût d'une carcasse collectée est de 190 Frs pour l'association: la collecte reste gratuite pour les éleveurs et est effectuée dans les 24 heures. Elle a doublé en 3 ans: 1994: 316 (Htes-Alpes: 17- Drôme: 299) - 1995: 611 (Htes-Alpes: 180- Drôme: 431) - 1996: 660 (Htes-Alpes: 288- Drôme: 372) - 1997: 643 (Htes-Alpes: 274- Drôme: 369).

Informations auprès de l'association Vautours en Baronnies, mairie de Rémuzat. Tel :04-75-27-81-39.

## LES PLANS D'EAU

### Le domaine de la Germanette à Serres:

#### 22 hectares paysagés comprenant:

##### -un immense plan d'eau à trois orientations:

l'espace des nageurs, 5000m<sup>2</sup> pour les plus grands, une pateageoire pour les petits, dans une eau de source maintenue à 20°, avec solarium et plage aménagée (la baignade est surveillée par des maîtres nageurs qualifiés)

le bassin des navigateurs, 3 ha réservés aux planches à voile, aux bateaux et aux canoës (location sur place)

le coin des pêcheurs, 2 ha séparés des autres par une digue plantée d'arbres, avec une école de pêche à la mouche

-un centre de vie, quartier convivial autour d'une placette provençale avec bar, restaurant, crêperie terrasses, boutique, conseils touristiques, expositions des productions locales...

-un espace jeux, avec balançoires, portiques, volley, badminton, terrain de pétanques...

-un parcours de santé pour tous les âges et un sentier balisé pour rejoindre Serres en promenade pédestre ou VTT.

-trois jardins à thème selon les saisons et les floraisons

-un théâtre de verdure où ont lieu concerts et animations en tous genres

-deux parcs de stationnement à l'intérieur du domaine et un troisième à l'extérieur.

Prix d'entrée: 15 Frs/personne ou abonnement: 120 Frs = 10 entrées (carte non nominative).  
gratuit pour les enfants de moins de 7 ans.  
Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 10h à 17h30 et le week-end de 10h à 18h.

Le prix d'entrée comprend toute une série d'ateliers et d'animations sportives proposés aux enfants durant tout l'été sur le domaine.

#### Le programme des animations pour le mois de juillet.

**Mercredi 1er:** atelier de peinture sur textiles de 16h à 18h.

**Judi 2:** atelier arts plastiques (à l'étude) de 16h à 18h.

**Vendredi 3:** atelier modelage de 16h à 18h.

**Samedi 4 et Dimanche 5:** championnat de France Junior de pêche à la mouche.

Les ateliers sont reconduits de début juillet au 15 septembre aux mêmes heures et jours (sous réserve de toutes modifications).

#### Les animations sportives

sont proposées par Mireille ROBIN, animatrice sportive:

- sorties VTT
- balades découvertes
- Olympiades
- jeux aquatiques
- initiation trial
- volley, foot, water-polo.....

Le programme des activités sportives est établi chaque semaine.

## LES ORIENTATIONS DE LA C.C.V.O.

### Le Fonds de Gestion de l'Espace Rural : historique et état des réalisations depuis 1996.

#### Qu'est - ce que le F.G.E.R.?

Créé par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 4 février 1995 et le décret du 5 avril 1995, le Fonds de Gestion de l'Espace Rural (F.G.E.R.) a pour objet de contribuer au financement de tout projet d'intérêt collectif concourant à l'entretien ou à la réhabilitation de l'espace rural et dont les agriculteurs ou leurs groupements sont parties prenantes.

Ses modalités d'application au contexte des Hautes-Alpes ont été précisées avec la Commission Départementale de Gestion de l'Espace (CODEGE) instituée par arrêté préfectoral en date du 27 juillet 1995.

Quatre orientations principales ont été définies:

-la gestion, l'entretien et la protection des espaces menacés, notamment les milieux en voie de fermeture et les biotopes fragiles

-la prévention des risques naturels, notamment liés aux glissements de terrains, incendies et crues

-la valorisation de certains paysages, compte tenu de leur importance pour l'image d'appel de l'économie touristique locale

-le soutien et la diversification de l'activité agricole et d'une manière générale, le maintien et la création d'emplois.

Les dossiers peuvent ainsi couvrir des interventions aussi diverses que variées telles les améliorations pastorales, les réseaux d'irrigation et de drainage, la restauration des berges de cours d'eau et les travaux de restauration des terrains de montagne, les paysages, les espaces sensibles, les chemins et sentiers les projets divers de caractère global ou innovant.

#### Les interventions retenues par la C.C.V.O.

Après concertation avec les communes, les agriculteurs et les acteurs locaux, il a été décidé que pour limiter une déprise de certaines zones de la vallée, des interventions correspondant aux orientations du programme F.G.E.R. semblaient nécessaires telles:

- la restauration et la remise en état des fossés et des canaux de drainage de terrains agricoles
- l'aménagement de l'Oule, afin de lutter contre l'érosion des berges par la construction de seuils en bois.

Le curage mécanique des rases et des fossés, réalisé en 1997 en collaboration avec le groupement des agriculteurs de l'Oule, a été financé à hauteur de 70 % du montant H.T des travaux. Il a permis le maintien et l'amélioration des rases et canaux de drainage des eaux et le meilleur entretien des parcelles agricoles.

L'aménagement de la rivière de l'Oule, après les crues de 1994 et 1995, était devenu une nécessité.

Une première tranche de travaux a été réalisée en automne 1996 sur fonds FGER pour un montant de 40 000 Frs HT.

41 seuils, constitués de billes de bois de 6 à 11 ml ont été implantés sur les trois communes dont

## LE PROGRAMME LEADER II BUECH-DURANCE

### Qu'est-ce que LEADER ?

LEADER II est un programme européen associant 84 communes du Buëch-Durance dont les 3 communes de la vallée de l'Oule, les associations, les entreprises et groupements professionnels et les chambres consulaires.

### Les objectifs principaux.

Le programme permet de financer des actions de type immatériel (fonctionnement) ou de petits investissements pour lesquels l'aide publique ne dépasse pas 635 000 Frs.

Le programme vise à redynamiser et conforter le territoire dans son développement en apportant des solutions aux problèmes rencontrés en matière de capacité d'accueil, de valorisation des ressources locales et de développement culturel.

### Les domaines d'intervention.

Les actions développées dans le cadre du programme concernent ainsi divers domaines:

-la randonnée et la découverte du milieu naturel (avec la promotion des sentiers V.T.T. par exemple)

-le tourisme

-la culture avec notamment la mise en place d'antennes d'Ecomusée dont bénéficiera la vallée de l'Oule

-la valorisation du petit patrimoine

-les déchets

-l'accueil d'entreprises

-l'agriculture avec la lutte contre la déprise agricole et la mise en valeur des productions locales

-le logement dont la Communauté de Communes sera le support dans les semaines à venir.

### La durée du programme.

Le programme LEADER II est établi pour 5 ans (de 1994 à 1999) et les actions de développement prévues seront donc conduites pendant cette période.

### Le financement des actions.

La mise en oeuvre des actions programmées dans le cadre de LEADER II est subventionnée jusqu'à 80% par l'Europe, l'Etat, le Département des Hautes - Alpes et la Région PACA.

Le reste du financement est assuré et partagé par les différentes communes du Buëch et de la Durance.

Pour les communes, le programme LEADER II se présente donc comme le moyen de mettre en commun des projets de développement d'envergure et de les mener à bien tout en limitant les dépenses.

### La mise en oeuvre des actions.

10 chargés de mission ont été recrutés et travaillent pour les 84 communes qui font partie du programme.

## LES PLANS D'EAU

### Les tournois de pétanques

organisés par les pétanqueurs de la Pignollette, pour les licenciés et les non licenciés sont prévus aux dates suivantes:

- 8 juillet
- 22 juillet
- 5 août
- 19 août
- 2 septembre
- 16 septembre

*Pour plus de renseignements, vous pouvez téléphoner au 04-92-67-03-77 et demander Mireille ou Karine.*

### Le plan de d'eau du Pas des Ondes de Cornillon-sur-l'Oule et de la Motte-Chalançon.

La superficie totale du site est de 12 hectares et s'organise autour de deux plans d'eau:

**-l'un, de 10000 m<sup>2</sup>, est consacré à la baignade**

**-l'autre, de 30000 m<sup>2</sup>, est destiné à la pêche et aux activités nautiques.**

La baignade est surveillée par deux maîtres nageurs, tous les jours, de 11h à 19h, du 4 juillet au 24 août 1998.

La pêche est ouverte du 4 juillet au 24 août 1998.

Le site comprend un espace pique-nique et une buvette restauration rapide est ouverte depuis le 20 juin 1998 (à partir de 10h).

Des activités sportives, encadrées par des moniteurs diplômés, sont prévues pour cet été avec l'association "Oule Loisirs":

- tir à l'arc
- canoe
- initiation au canyoning
- initiation à la tyrolienne
- escalade.

### Tarifs:

-adultes et enfants de plus de 7 ans: 5 Frs

-en sus: voiture de tourisme: 5 Frs  
camping car: 20 Frs

### Le plan d'eau de Pigerolles à Rosans.

Il comprend une pateaugoire de 0,50 mètres de profondeur pour les enfants et un espace de baignade pour les grands de 1,50 mètres à 2,50 mètres de profondeur pour les plus avertis.

La baignade est surveillée tous les jours de 13h à 18h.

Aire de jeux et buvette.

### Prix d'entrée:

Adultes : 10Frs

Enfants (jusqu'à 14 ans) : 5 Frs

Gratuit pour les enfants de moins de 4 ans.

Des tarifs pour les familles sont également proposés.

Pour tous renseignements: tél : 04-92-66-63-96.

## DIVERTISSEMENT

Les mots fléchés (la solution dans le prochain numéro).

EST SANS FORMATION RRITANTE	BEL EMPLUME ARAIGNÉE	POSSESSIF GRIVOISE PAPILLON		RECUEL MARRANT OFFICE SONNERAIS
ADAMS				
ORIENTE				
	LARGEUR DU COUPON		CARONAUX OPPOSÉS DEUX POINTS	
ELEMENT DE MITRAILLE METAL				
	RENDRE BON	NOTE CHANTEUSES DE CHARME		TRANS
REPASSERA ENTRE TROIS ET QUATRE				
	BÊTE FLEUVE ASIATIQUE			
BORO DVIN CHAUFFEUR FRANCAIS		MOYEN DE TRANSPORT NOTE		
			CONNU ROULÉS	
				ÎLE DE FRANCE
INOFFENSIVE ASSASSINE VANCOUS		DÉPAR- TEMENT		

La solution de l'édition du mois de juin.

U	L	G	J
ONCTUEUSE			
IRRITÉES			
EVIERES			
EMPETRES			
CREAAIL			
S	S	A	P
HIESER			
TRESSERA			
AIRESON			
CIGALEUT			
TREILLAGE			
E	S	E	U

**Annonce:**

A vendre frigo-congélateur Brandt, très bon état.  
1500 Frs.  
Tel: 04-92-66-03-99.

**L'abonnement.**

Les bulletins d'abonnement peuvent être envoyés ou déposés directement au bureau de la C.C.V.O. 05150 . Mairie de Bruis. au 1er étage de 8h à 12h du lundi au vendredi.

**Les petites annonces.**

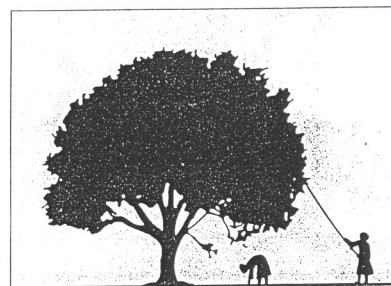
Nous rappelons à nos lecteurs qu'une rubrique "petites annonces" est à leur disposition. Toute personne intéressée peut faire parvenir son texte au bureau de la communauté de communes, situé au premier étage du bâtiment communal de Bruis, ouvert tous les jours de 8h à 12h.

12

# AU FIL DE L'OULE

Bulletin d'informations de la vallée de l'Oule - Numéro -1-

Juillet-Août 1998



## Editorial

Le Conseil Communautaire a décidé d'éditer ce premier numéro estival gratuitement afin de le faire découvrir aux résidents saisonniers qui ne sont, certes, pas indifférents à la vie de notre vallée.  
L'abonnement ne débutera qu'à compter du mois de septembre.

## Dans ce numéro

- 1 L'éditorial
- 2 Le programme LEADER II Buëch-Durance
- 3-4-5 Les orientations de la C.C.V.O.
- 6-7-8 Les informations communales
- 9 Divers
- 10-11 Les plans d'eau
- 12 Divertissement

Communauté de communes de la vallée de l'Oule  
05150 BRUIS  
Tel / Fax : 04-92-66-04-21.  
Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 8 h à 12 h.

**COMITE DE REDACTION:**  
Les conseillers communautaires ou les suppléants

Directeur de publication: Gérard TENOUX

Dépot légal n°: en cours.

Nous remercions toutes les personnes qui ont déjà souscrit un bulletin d'adhésion et nous invitons les autres à le faire.

D'autre part, nous sommes à l'écoute de vos suggestions et remarques qui permettraient d'améliorer notre journal et de le rendre encore plus agréable et apprécié de tous. Vos informations de toutes natures sont aussi les bienvenues.

Dans cette attente et au plaisir de vous rencontrer pour en discuter, je souhaite un excellent été à tous nos lecteurs.

Bien cordialement.

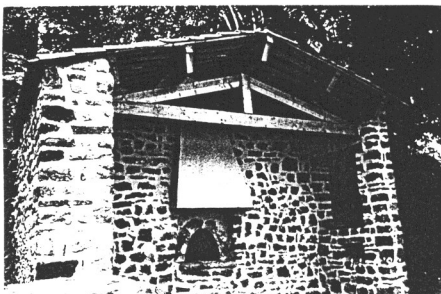
Gérard TENOUX.

1

## LES INFORMATIONS COMMUNALES

### Montmorin

#### La restauration du four communal.



Montmorin comptait au début du siècle près de 800 habitants et la plupart des maisons écroulées aujourd'hui étaient encore occupées.

Le four communal était placé au centre du village et un boulanger cuisait les pains que les gens du village avaient préparés chez eux.

La population ayant diminuée assez rapidement, le four a été abandonné ; peu à peu, les broussailles et les arbustes l'ont envahi, la toiture est tombée: seule, la voûte du four est restée intacte.

Le conseil municipal a décidé de restaurer le four: l'employé communal a dégagé l'emplacement puis une entreprise de maçonnerie de la Motte (Mr Piccardi, actuellement retraité) l'a restauré dans le style du village.

De nombreux touristes qui visitent Montmorin s'arrêtent volontiers pour le photographeur.

Alors que le four est aujourd'hui fonctionnel, pourquoi ne pas envisager une éventuelle "journée du pain" ?

#### Bienvenue

aux nouveaux locataires Mme Gilberte NARDUCCI et Mr Lucien MICHEL qui viennent de s'installer sur la commune.

Bienvenue également à Mr et Mme AUBERT, heureux de revenir au pays de leurs parents. Nous leur souhaitons une bonne retraite

#### Une nouveauté pour l'été.

La commission des travaux de la mairie vient de décider que l'ensemble des lampadaires communaux resteraient allumés durant la période estivale et ce, pour le confort de tous .

#### Montmorin en fête, le dimanche 2 août 1998.

Une grande tombola est organisée: elle comprend 22 lots dont un super lot .

Le tirage de la tombola aura lieu de 21h à 23h: les lots devront être retirés le jour même.

## LES INFORMATIONS COMMUNALES

### Ste Marie

#### La limitation du tonnage sur le chemin d'exploitation dit du Grand Bois.

En 1997, la commune a procédé à la remise en état de la route pour un montant de 70000 Frs (subvention incluse).

Considérant que la chaussée de la voie rurale est relativement fragile par temps de grosses pluies, de gel et de dégel, le conseil municipal a décidé de limiter le tonnage sur le chemin d'exploitation dit du Grand Bois à 5 tonnes.

Des dérogations exceptionnelles peuvent être accordées pour un tonnage supérieur sur demande du transporteur lorsque les conditions de portance du sol le permettent.

#### Bienvenue.

La commune de Sainte-Marie souhaite la bienvenue à Mr et Mme MENNEL, les nouveaux acquéreurs de la maison de Mr CHAMPOLION.

Elle souhaite également la bienvenue à Mr et Mme DORIN, acquéreur de la maison de la famille FARAUD.

#### En Bref:

La fête votive de Sainte-Marie n'aura pas lieu cette année.

### Montmorin

#### Le programme des festivités:

Des animations pour les enfants sont prévues durant tout l'après-midi.

#### 14h30:

Concours de pétanque doublettes montées.

1500 Frs + les mises+ coupes

50 Frs par équipe

#### 15h30:

Tirage- finale obligatoire

#### 21h30:

Soirée rétro et disco, animée par Patrick.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser à Mme BURGOS, Présidente du comité des fêtes au 04-92-01-73.